



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACRO

Cabinet du Préfet

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 13 juillet 2023

MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2023

Les festivités liées au 14 juillet représentent un moment important pour les Français.

À l'occasion des événements prévus pour célébrer la fête nationale du 14 juillet, Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse, a souhaité rappeler qu'à la suite de la publication du décret n° 2023-576 du 8 juillet 2023, la vente, le port et le transport d'articles pyrotechniques et d'artifices de divertissement sont interdits sur le territoire national à compter du dimanche 9 juillet jusqu'au samedi 15 juillet inclus.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux professionnels qui disposent des agréments et habilitations requis. Les collectivités publiques ne sont pas concernées par l'interdiction d'acquisition, de port, de transport et d'utilisation des matériels.

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en veillant notamment au bon respect de ces mesures.

Des contrôles relatifs à la vente, détention et transport de mortiers d'artifice seront mis en place par les forces de l'ordre et par les douanes durant toute cette période.

Toute infraction fera l'objet d'une sanction systématique.

Contact presse

Cabinet du Préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél. : 03.29.77.58.92 | 03.29.77.58.67

Courriel : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55 000 Bar-le-Duc